

CONDITIONS D'UTILISATION

. **ARTICLE 1 :** le « PASS' D'ICI » est un dispositif coordonné par l'Office de Tourisme et qui permet à ses bénéficiaires de profiter de réductions, de tarifs préférentiels et/ou d'avantages exclusifs auprès des partenaires participant à l'opération. L'adhérent au dispositif doit obligatoirement se présenter à l'accueil du site muni de son « PASS' D'ICI ».

. **ARTICLE 2 :** l'opération « PASS' D'ICI » est strictement réservée aux habitants et résidents secondaires des 5 communes de l'intercommunalité du CŒUR DU BASSIN (Audenge ; Biganos ; Lanton ; Marcheprime ; Mios). Il est délivré, sous la condition de fournir un justificatif de domicile, à raison d'un seul exemplaire par personne étant âgée de +18ans puis par Foyer (même nom/même adresse) si enfants mineurs dans la composition familiale. Ce PASS' ne peut être vendu, prêté ou échangé.

. **ARTICLE 3 :** le « PASS' D'ICI » doit être remis sous forme de carte (émise à vie) directement auprès du Bureau d'Information Touristique de Biganos ainsi qu'au sein du relais d'informations de la Mairie de Marcheprime. Ceci après inscription et/ou pré-commande sur nos canaux numériques ou lors d'événements organisés par l'Office de Tourisme.

. **ARTICLE 4 :** les acteurs marchands participant à l'opération ainsi que leurs offres peuvent régulièrement changer. Des acteurs peuvent notamment s'ajouter en cours d'année puis les actions promotionnelles évolueront et fluctueront au fil du temps. Dans ce cadre-là, les informations sont actualisées sur nos canaux numériques.

. **ARTICLE 5 :** les avantages des adhérents au « PASS' D'ICI » : l'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN recensera les offres privilégiées provenant des acteurs marchands participant au dispositif et destinées aux adhérents (gratuité ; réductions de prix ; jours d'achats spéciaux ; offres spéciales web ; etc). Les habitants recevront via nos différents canaux numériques des informations relayant les invitations, animations, ou surprises proposées par les acteurs marchands participant à l'opération.

. **ARTICLE 6 :** en cas d'arrêt anticipé du dispositif, sa validité prendra immédiatement fin après information des titulaires. En cas de perte, un nouveau PASS' peut être édité sur simple demande.

. **ARTICLE 7 :** le « PASS' D'ICI » est utilisable dans les conditions normales de visites des sites et activités concernés, hors manifestations exceptionnelles et restrictions mentionnées.

Les offres du « PASS' D'ICI » ne sont pas cumulables avec d'autres réductions en cours. L'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN en tant que diffuseur des offres ne peut être tenu responsable de l'inexactitude des offres ou de toute insatisfaction liée à une offre qui ne ressort le cas échéant que de la seule responsabilité du partenaire à l'origine de l'offre.

. **ARTICLE 8 :** le « PASS' D'ICI » ne donne pas d'accès prioritaires chez les partenaires et ne peut pas être utilisé pour éviter les éventuelles files d'attente aux postes d'accueil.

. **ARTICLE 9 :** toute utilisation du « PASS' D'ICI » pour un autre objet que celui défini dans les présentes conditions d'utilisation, toute falsification d'un Pass' ; toute copie d'un Pass' ; ou toute utilisation par un tiers autre qu'un membre détenteur du Pass' feront l'objet d'une signalisation de l'acteur marchand auprès de l'Office de Tourisme qui pourra décider par la suite de procéder au retrait du Pass' litigieux.

. **ARTICLE 10 :** pour la gestion de ce dispositif, l'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN collecte les données à caractère personnel relatives aux bénéficiaires. A ce titre l'Office de Tourisme collecte les données à caractère personnel suivantes : civilité ; prénom ; nom ; commune de résidence ; date de délivrance de la carte ; adresse courriel ; numéro de téléphone.

La collecte de ces données personnelles est indispensable à la délivrance et l'utilisation du Pass'.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion du Pass' (identification du titulaire et informations sur les offres promotionnelles). Les données d'utilisation du Pass' peuvent être utilisées par l'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN dans un but d'une exploitation statistique anonymisée.

En validant son adhésion au « PASS' D'ICI », l'adhérent accepte que ses données personnelles saisies soient gérées et stockées de manière sécurisée par l'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN dans le respect du Règlement Européen sur la Protection des Données personnelles (RGPD). Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) général sur la protection des données du 27 Avril 2016 RGPD, le détenteur du « PASS' D'ICI » dispose, sans frais, d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression ou de portabilité des données le concernant. Pour l'exercice de ses droits, l'utilisateur est invité à contacter l'OFFICE DE TOURISME CŒUR DU BASSIN par mail à l'adresse suivante : vielocale@tourisme-coeurdubassin.com .

À tout moment, l'adhérent peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (www.cnil.fr).